

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE CABASSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2015

Le 7 avril deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabasse se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Yannick SIMON, maire.

Présents : Yannick SIMON- Richard MAURIN- Wilfried BERINGUIER- Frédéric DESCAMPS- Alain WACKER- Maryvonne MARTINO- Muriel MAURIN- Marie-Cécile PELLERIN- Stephan VAQUERO- Jean-Louis BRUN- Michelle SARDAILLON- Corinne FISSEUX- Richard GATTO- Régis DUFRESNE- Martine LALLEE- Carole BARISONE

Pouvoirs : Eric MICHEL à Régis DUFRESNE- LECOCQ Marie-Annick à Frédéric DESCAMPS- Noémie MAURIN à Richard MAURIN

Secrétaire de séance : M WACKER Alain

Date de convocation : 1er avril 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Le procès-verbal intégral de la séance est à votre disposition auprès de la directrice générale des services.

Monsieur le maire demande qui veut bien être secrétaire de séance. Monsieur Alain WACKER se propose, accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

**Arrêtés municipaux pris au titre des délégations de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités
Territoriales**

Aucun

N°25/2015 : Vote du compte de gestion 2014 du budget communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion est le bilan comptable établi à la fin de l'exercice budgétaire par le receveur municipal (percepteur de Carcès). Ce bilan s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat exercice 2014	Résultat clôture exercice 2014
INVESTISSEMENT	149 885,07	0	-215 577,26	-65 692,19
FONCTIONNEMENT	361 653,54	0	28 921,66	390 575,20
TOTAL	511 538,61	0	-186 655,60	324 883,01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- D'approuver le compte de gestion 2014 de la commune tel qu'il vient d'être présenté.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°26/2015 . Vote du compte administratif 2014 du budget communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2014 de la commune dont le résultat est identique à celui du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Il se présente comme suit :

	Résultat clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat exercice 2014	Restes à réaliser	Résultat clôture exercice 2014
INVESTISSEMENT	149 885,07	0	-215 577,26	0	-65 692,19
FONCTIONNEMENT	361 653,54	0	28 921,66	0	390 575,20
TOTAL	511 538,61	0	-186 655,60	0	324 883,01

Avant que les conseillers municipaux délibèrent, monsieur le Maire, Yannick SIMON, quitte la séance.

Les conseillers désignent M Richard MAURIN comme président de séance à l'unanimité. M Richard MAURIN fait procéder au vote du compte administratif 2014 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- D'approuver le compte administratif 2014 de la commune tel qu'il vient d'être présenté.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°27/2015 . Affectation du résultat du budget communal pour l'exercice 2015

Monsieur le Maire expose que le compte de gestion du budget communal fait apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 390 575,20 euros. La section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de 65 692,19 euros.

Il propose donc d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Article 1068 = 65 692,19 euros
- Article 002 = 324 883,01 euros
- Article 001 = - 65 692,19 euros

- Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat du budget communal sur l'exercice 2015 de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	Résultats exercice 2014	1 383 328,15	1 412 249,81	+28 921,66
	Résultat antérieur reporté	0	361 653,54	+361 653,54
	Résultat à affecter	1 383 328,15	1 764 038,45	+390 575,20
Investissement	Résultats exercice 2014	220 885,29	5308,03	-215 577,26
	Résultat antérieur reporté	0	149 885,07	+149 885,07
	Solde global d'exécution	220 885,29	155 19 3,10	-65 692,19
Restes à réaliser		0	0	0
Résultat cumulé		220 885,29	155 19 3,10	-65 692,19
Affectation	Affectation en réserve (1068)		65 692,19	
	Report en recettes de fonctionnement (002)		324 883,01	
	Report en recettes/dépenses d'investissement (001)	65 692,19		

N°28/2015 : Vote du budget primitif de la commune

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour le soumettre ensuite au vote. Les deux sections s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :

Tant en dépenses qu'en recettes, le budget s'équilibre à 1 938 434,01 euros.

Section d'investissement :

Tant en dépenses qu'en recettes, le budget s'équilibre à 571 159,19 euros.

Le montant total du budget s'élève à 2 509 593,20 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.

- D'approuver et de voter le budget primitif de la commune pour l'année 2015.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°29/2015 : Vote du compte de gestion 2014 budget eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion est le bilan comptable établi à la fin de l'exercice budgétaire par le receveur municipal (percepteur de Carcès). Ce bilan s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat exercice 2014	Résultat clôture exercice 2014
INVESTISSEMENT	386 730,47	0	-191 023,49	195 706,98
FONCTIONNEMENT	162 360,66	0	58 060,46	220 421,12
TOTAL	549 091,13	0	-132 963,03	416 128,10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- D'approuver le compte de gestion 2014 du service eau et assainissement tel qu'il vient d'être présenté.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°30/2015 : Vote du compte administratif 2014 budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du budget eau et assainissement dont le résultat est identique à celui du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Il se présente comme suit :

	Résultat clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat exercice 2014	Restes à réaliser	Résultat clôture exercice 2014
INVESTISSEMENT	386 730,47	0	-191 023,49	0	195 706,98
FONCTIONNEMENT	162 360,66	0	58 060,46	0	220 421,12
TOTAL	549 091,13	0	-132 963,03	0	416 128,10

Avant que les conseillers municipaux délibèrent, monsieur le Maire, Yannick SIMON, quitte la séance.

Les conseillers désignent M Richard MAURIN comme président de séance à l'unanimité. M Richard MAURIN fait procéder au vote du compte administratif 2014 du service eau et assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- D'approuver le compte administratif 2014 du budget eau et assainissement tel qu'il vient d'être présenté.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°31/2015 : Affectation du résultat du budget eau et assainissement pour l'exercice 2015

Monsieur le Maire expose que le compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement fait apparaître un résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 220 421,12 euros. La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 195 706,98 euros.

Il propose donc d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Article 1068 = 0 euros
- Article 002 = + 220 421,12 euros
- Article 001 = + 195 706,98 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat du budget de l'eau et de l'assainissement sur l'exercice 2015 de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Exploitation	Résultats exercice 2014	8 600,97	66 661,43	58 060,46
	Résultat antérieur reporté	0	162 360,66	162 360,66
	Résultat à affecter	8 600,97	229 022,09	+220 421,12
Investissement	Résultats exercice 2014	399 318,94	208 295,45	-191 023,49
	Résultat antérieur reporté	0	386 730,47	386 730,47
	Solde global d'exécution	399 318,94	595 025,92	+195 706,98
Restes à réaliser		0	0	0
Résultat cumulé		399 318,94	595 025,92	+195 706,98
Affectation	Affectation en réserve (1068)		0	
	Report en recettes d'exploitation (002)		220 421,12	
	Report en recettes d'investissement (001)		195 706,98	

N°32/2015 : Vote du budget primitif du service eau et assainissement

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour le soumettre ensuite au vote. Les deux sections s'équilibrent comme suit :

Section d'exploitation :

Tant en dépenses qu'en recettes, le budget s'équilibre à 280 921,12 euros.

Section d'investissement :

Tant en dépenses qu'en recettes, le budget s'équilibre à 467 628,10 euros.

Le montant total du budget s'élève à 748 549,22euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.

- D'approuver et de voter le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°33/2015 : Vote des taux « état 1259 »

Le Maire rappelle tout d'abord au conseil municipal la suppression de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée qui sont, à partir de l'année 2015, perçues par la communauté de communes Cœur du Var suite au passage à la fiscalité unique et reversées à la commune dans le cadre de l'attribution de compensation.

Le Maire propose donc au conseil municipal de reconduire pour l'année 2015 les autres taux d'imposition des taxes directes locales identiques à ceux de l'année 2014, à savoir :

Taxes	Taux d'imposition 2014	Taux d'imposition 2015
D'habitation	13,47	13,47
Foncière (bâti)	9,90	9,90
Foncière (non bâti)	60,90	60,90

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les taux d'imposition pour l'année 2015.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°34/2015 : Autorisation d'ester en justice – Dossier MARCHESINI-PIOLI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cabinet d'avocats représentant les intérêts des consorts MARCHESINI-PIOLI, a présenté une requête auprès de la cour administrative d'appel de Marseille dans le cadre d'un contentieux en urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ester en justice dans le cadre de cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à ester en justice auprès de la cour administrative d'appel de Marseille dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune aux consorts MARCHESINI-PIOLI.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°35/2015 : Désignation d'un cabinet d'avocats – Dossier MARCHESINI-PIOLI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune aux consorts MARCHESINI PIOLI, il est nécessaire de désigner un cabinet d'avocats pour représenter et défendre les intérêts de la commune auprès de la cour administrative d'appel de Marseille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mandater la SELARL BERTAGNA Avocats au barreau de Draguignan dans le cadre du contentieux en urbanisme initié par les consorts MARCHESINI PIOLI à l'encontre de la commune ;
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°36/2015 : Demande de subvention à l'agence de l'eau et au conseil général du Var pour l'extension des lits de séchage de la station d'épuration

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'envisager en 2015 la réalisation des travaux d'extension des lits de séchage plantés de roseaux de la station d'épuration du village :

Il précise que le contenu et l'estimation hors taxe de l'opération sont les suivants :

<u>Désignation :</u>	<u>Montant :</u>
- Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, dossier « loi sur l'eau »	25 000,00 €
- Travaux d'extension des lits de séchage	160 000,00 €
- Audit des lits existants	15 000,00 €
Soit un total de	200 000,00 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Var et de l'Agence de l'Eau afin d'obtenir la subvention la plus importante.

Les membres du Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- Approuvent le projet pour un montant de : 200 000,00 € HT
- Sollicitent l'aide financière du Conseil Général du Var et de l'Agence de l'Eau
- Autorisent monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la mise en place du financement.
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

N°37/2015 : Modification de la délibération du 27 juillet 2006 instituant une carence de 3 jours pour absence

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par délibération du 27 juillet 2006, le conseil municipal a institué au niveau de la filière police municipale la suppression du régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale de fonction et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) en cas d'absence de l'agent plus de trois jours dans le mois.

Monsieur le Maire propose de modifier cette délibération comme suit :

- Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de :
 - congés annuels
 - autorisations exceptionnelles d'absence
 - congés de maternité ou paternité
 - congés d'adoption
 - états pathologiques
 - accidents du travail
 - maladies professionnelles reconnues

- Les primes et indemnités cesseront d'être versées en cas d'indisponibilité physique impliquant une absence continue supérieure à 5 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les modifications proposées ci-dessus par le Maire ;
- Adresse la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet pour information et enregistrement.

Plus personne ne souhaitant intervenir, monsieur le maire clôt la séance et remercie les participants.

Le Maire,
Yannick SIMON

